

2009 : Confintea VI

Priorité à l'alphabétisation et premier pas vers la reconnaissance des associations d'apprenants

A priori, Confintea VI ne devait pas apporter beaucoup de changements puisqu'il était dit au départ que cette conférence se placerait dans la ligne de Confintea V mais avec la volonté de réaliser ce qui souvent était resté à l'état d'objectifs à atteindre. Si bien que le mot d'ordre de la Conférence était : « Passons de la rhétorique à l'action ».



Priorité à l'alphabétisation

On constate cependant que dans le Cadre d'action de Belém²⁴ issu de Confintea VI, l'alphabétisation est mise au premier plan. Si dans l'Agenda pour l'avenir rédigé à Hambourg²⁵ en 1997, l'alphabétisation constituait un des thèmes (il y en avait 10 en tout), dans le Cadre d'action de Belém, il est dit dans le préambule que « *l'alphabétisation est le fondement le plus important sur lequel s'édifie l'apprentissage global, inclusif et intégré tout au long et dans tous les aspects de la vie, pour tous les jeunes et tous les adultes* ». De même au niveau des recommandations, on peut lire que « *les difficultés auxquelles se heurte l'alphabétisation nous portent à donner la première place aux recommandations concernant l'alphabétisation des adultes* ».

Cette priorité donnée à l'alphabétisation est motivée par le fait que, même si un progrès a été accompli – le taux d'alphabétisme des adultes étant passé de 76 à 84% entre 2000 et 2006 –, « *dans bien des pays, l'alphabétisation demeure un défi majeur : 774 millions d'adultes (dont les deux tiers sont des femmes) ne possèdent pas les compétences élémentaires en matière d'écriture et de lecture et il n'y a pas assez de programmes efficaces d'alphabétisation et de formation aux compétences requises dans la vie courante* ». Et le texte de conclure que « *l'espoir que nous allions reconstruire et renforcer l'apprentissage et l'éducation des adultes à la suite de Confintea V ne s'est pas matérialisé* ». Plus particulièrement, en ce qui concerne l'alphabétisation, l'état des lieux, placé en annexe du Cadre d'action de Belém, dit que « *l'alphabétisation revêt indiscutablement une immense importance, et l'ampleur toujours considérable du défi qu'elle représente fait ressortir le caractère cruellement*

24. http://www.unesco.org/uil/en/UIILPDF/nesico/confintea/BelemFramework_Final_%20fr.pdf

25. <http://www.unesco.org/education/uie/confintea/pdf/con5fra.pdf>

inadéquat des mesures et initiatives lancées au cours de ces dernières années. La persistance de taux d'analphabétisme élevés conduit à se demander si les gouvernements et les organisations internationales ont fait un effort politique et financier suffisant. »

Que propose Confintea VI par rapport à ce défi majeur ? Quels sont les éléments qui pourraient nous faire penser que l'on ne referra pas le même constat dans 12 ans lors de Confintea VII ?

En termes quantitatifs

Confintea VI fixe, dans son Cadre d'action, un défi quantitatif, à savoir redoubler d'efforts pour réduire d'ici à 2015, c'est-à-dire pour la fin du programme de l'Unesco *Education pour tous* – EPT (2000-2015), l'analphabétisme de 50% par rapport au taux de 2000. L'objectif ultime étant de faire en sorte que le monde entier maîtrise la lecture et l'écriture. En 1997, dans l'Agenda pour l'avenir rédigé à Confintea V, l'objectif était de réduire de moitié le taux d'analphabétisme des femmes pour l'an 2000, programme encore nettement plus ambitieux puisqu'il s'agissait de réduire en 3 ans le taux d'analphabétisme du genre largement le plus concerné. Faut-il s'étonner que sans changement profond du contexte politique et économique mondial et des contextes nationaux, cet objectif n'ait pu être atteint ? A quoi sert finalement un tel objectif si ce n'est à tenter de mobiliser un maximum d'acteurs et de ressources en les mettant devant un défi considérable ? Avec quels effets réels si rien ne change par ailleurs ?

En termes financiers, Confintea VI reprend l'objectif non atteint de Confintea V, à savoir que chaque Etat consacre au moins 6% de son PNB à l'éducation. Plus particulièrement pour l'alphabetisation, il s'agit de lancer de nouveaux programmes internationaux de financement de l'alphabetisation et d'élargir ceux qui existent. Vœu pieux ou réel engagement des Etats ?

En termes qualitatifs

Dans l'Agenda pour l'avenir de 1997, il était déjà question de qualité de l'éducation des adultes. Tout comme pour l'alphabetisation, un thème entier y était réservé. Ce thème comprenait 7 points (*Mettre les adultes en mesure d'exprimer leurs besoins en matière d'apprentissage ; Garantir l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci ; Ouvrir aux adultes les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur ; Améliorer les conditions de travail*



et les perspectives de carrière du personnel de l'éducation des adultes ; Améliorer la pertinence de l'éducation première dans la perspective de l'éducation permanente ; Promouvoir des recherches et études sur l'éducation des adultes qui soient liées aux politiques publiques et orientées vers l'action ; Reconnaître le rôle nouveau de l'Etat et des partenaires sociaux).

En 2009, le Cadre d'action de Belém dit, quant à lui, que « *la qualité de l'apprentissage et de l'éducation est une pratique et un concept multidimensionnels et globaux qui exigent une attention constante et des efforts de développement continus. Promouvoir une culture de la qualité en matière d'apprentissage des adultes nécessite des méthodes et des contenus pertinents, une évaluation des besoins centrée sur l'apprenant, l'acquisition de compétences et connaissances multiples, la professionnalisation des éducateurs, l'enrichissement des contextes d'apprentissage et l'autonomisation des individus et des communautés* ».

Qu'est-ce qui, à ce niveau, a changé entre 1997 et 2009 ?

Tous les points énoncés en 2007 se retrouvent à un endroit ou un autre dans le Cadre d'action de Belém. Mais, dans ce dernier, on parle de critères de qualité et d'indicateurs de qualité **précis**. A Hambourg, si les termes *qualité* et *indicateurs* apparaissaient tous deux, ils n'étaient pas assemblés (on n'y parlait pas de *critères de qualité* et d'*indicateurs de qualité*, et encore moins d'*indicateurs de qualité précis*). De même pour l'évaluation, on parle dans le Cadre d'action de Belém de feuille de route avec des objectifs et des délais **précis**. L'ajout de ce qualificatif suffit-il à garantir que la qualité ne restera pas au stade des bonnes intentions mais sera réellement prise en compte dans la mise en place des politiques et dans les pratiques de terrain ?

Premier pas vers la reconnaissance des associations d'apprenants

Quel écho trouve-t-on dans le Cadre d'action de Belém des revendications amenées par Lire et Ecrire et la Chaine des Savoirs en matière de participation des apprenants ?

Parle-t-on déjà de participation des apprenants à Hambourg en 1997 ? Oui, dans l'Agenda pour l'avenir, il est question à plusieurs reprises de participation des apprenants. Cette participation concerne différents niveaux.



Il y est dit que « développer l'éducation des adultes exige un partenariat entre les pouvoirs publics dans différents secteurs, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les employeurs et les syndicats, les universités et centres de recherche, les médias, les associations et les mouvements communautaires, les facilitateurs de l'éducation des adultes et **les apprenants eux-mêmes** ». Concrètement, on parle « de mettre les adultes en mesure d'exprimer leurs besoins en matière d'apprentissage » ; « d'améliorer la qualité de l'éducation des adultes et de garantir sa pertinence par **l'association des apprenants** à la conception des programmes » ; « d'effectuer des recherches interdisciplinaires sur tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage des adultes **avec la participation des apprenants adultes** eux-mêmes » ; « d'améliorer **l'association des apprenants** à l'élaboration des matériels didactiques » ; « d'améliorer le financement de l'éducation des adultes **en y associant** des organismes de financement bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de partenariats entre les différents ministères, d'autres organismes publics, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la collectivité et **les apprenants** » ; « de faciliter les rencontres de **groupes** d'agents locaux et **d'apprenants**, ces groupes étant composés sur une base Sud-Sud et Nord-Sud ».

En 2009, dans le Cadre d'action de Belém, les Etats s'engagent, dans un souci de bonne gouvernance, à prendre en compte les besoins de tous les apprenants, en particulier des plus défavorisés, pour la mise en œuvre des politiques d'apprentissage et d'éducation des adultes selon des modalités efficaces, transparentes, responsables et équitables. A ces fins, ils s'engagent notamment :

- à créer et maintenir des mécanismes propres à **assurer la participation** des pouvoirs publics à tous les niveaux de l'administration, des organisations de la société civile, des partenaires sociaux, du secteur privé, de la collectivité et **des organisations d'apprenants adultes** à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des politiques et des programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes ;
- à prendre des mesures de renforcement des capacités afin de faciliter la participation constructive et éclairée des organisations de la société civile, de la collectivité et **des organisations d'apprenants adultes**, selon le cas, à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des politiques et des programmes.



De l'idée de faire participer les apprenants, on est donc passé à l'idée de faire participer les organisations d'apprenants. Là est sans doute **l'avancée principale de Confintea VI en matière de reconnaissance de la place des apprenants** dans la détermination et la mise en œuvre des politiques en matière d'éducation des adultes, dont fait partie l'alphabétisation, reconnue comme prioritaire.

Oui mais... Nulle part dans le document de 12 pages que constitue le Cadre d'action de Belém, il n'est fait mention de la Charte Internationale des Apprenants Adultes. Si cette Charte et/ou la présence des délégations d'apprenants à la VI^e Conférence de l'Unesco sur l'éducation des adultes a eu une incidence qui s'est traduite par la reconnaissance dans le texte officiel de l'existence d'un partenariat à mener avec les organisations d'apprenants, pourquoi ne pas avoir nommé cette Charte, pourquoi ne pas lui avoir donné une reconnaissance officielle, alors qu'elle symbolisait pour les apprenants un geste fort ? Etait-ce parce qu'elle ne pouvait rencontrer l'adhésion de l'ensemble des pays membres de l'Unesco présents à Confintea VI ?

Oui mais... Pourquoi par ailleurs dans le texte y a-t-il une **contradiction entre la reconnaissance des apprenants et de leurs organisations**, considérés comme partenaires au même titre que d'autres (pouvoirs publics, organisations de la société civile, partenaires sociaux, secteur privé et collectivité), **et la mise en évidence de populations porteuses de « handicaps multiples »** ? Comment à la fois reconnaître des personnes comme partenaires à part entière et qualifier ces mêmes personnes – ou d'autres qui se trouvent dans la même situation qu'elles, sans avoir encore eu l'occasion de revendiquer leurs droits et de s'investir pour que ceux-ci soient respectés – de porteuses de 'handicaps', qui plus est *« enfermées dans une spirale de handicaps multiples »* ?

N'est-ce pas le signe qu'à Confintea VI les recommandations portées par les associations d'apprenants sont quelque part restées parallèles, tout comme l'a été la participation de la société civile à la Conférence ? Avec, d'un côté, le forum officiel où prenaient uniquement part les représentants gouvernementaux en vue d'élaborer le Cadre d'action pour les 12 années à venir, ce document devant tenir compte des diverses sensibilités, des approches diversifiées des Etats membres participant, parfois incompatibles et, par ce fait, incapables de mettre les résolutions finales de la Conférence à l'abri de contradictions internes. Et de l'autre, les ateliers parallèles où ont pu s'exprimer et échanger l'ensemble des autres partenaires.

D'un point de vue différent, ne peut-on pas aussi conclure que, malgré la priorité habituellement accordée aux documents officiels, les ateliers, stands et rencontres informelles que rend possible une rencontre comme Confintea – mettant en présence des personnes venues de tous les secteurs de l'éducation des adultes et de tous les coins de la planète – sont aussi importants que le texte officiel ? Car ils facilitent la mise en réseau, les partenariats et une mobilisation commune pour l'action, à même de renforcer le poids du terrain dans le futur. Ce n'est peut-être pas d'en haut que viendra le changement... mais de la base !

Sylvie-Anne GOFFINET
Lire et Ecrire Communauté française